

RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Écoles Moisson-d'Arts et La Chanterelle



Signature du président

Le 8 juin 2015

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2014-2015. Ce document a pour but de tracer le bilan de nos activités annuelles.

En tant que présidente du conseil d'établissement, j'aimerais remercier l'ensemble des membres pour leur implication et leur participation. Il m'a été agréable de vous côtoyer cette année. Votre intérêt a rendu les rencontres dynamiques et vivantes.

Comment ne pas mentionner encore cette année l'implication extraordinaire de la direction, du personnel Enseignant, ainsi que du personnel de soutien! Merci à tous de rendre nos écoles si stimulantes pour nos enfants.

L'an prochain nous réserve de nouveaux défis et nous aurons besoin de l'implication de chacun pour les relever.

Je vous souhaite un été reposant et de profiter du moment présent.

Linda Angers, présidente

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Président du conseil d'établissement

Membres du conseil d'établissement

Linda Angers

Nom des parents:

Directrice

Virginie Filion

lacaluna Michaud

Anaïs Giroux Bertrand

Jocelyne Michaud

Mireille Fournier, en remplacement de M. Frédéric Dumont

Jérôme Dancause

Commissaire

Nom des enseignants:

Nom du commissaire :

Sharon Woodman Geneviève Rioux Marie-Ève St-Pierre

Mme Suzie Lemelin

Nom du personnel de soutien :

Mme Myriam St-Pierre remplacée en janvier par M. Denis

Dumont, poste vacant depuis mars

Marie-Hélène Thériault, éducatrice en service de garde

Nom des représentants de la communauté :

Sylvie Lajoie Brigitte Lévesque

Nombre d'élèves

Personnel des écoles

Au 30 septembre 2014

2 éducatrices au préscolaire 6 titulaires au primaire 3 spécialistes(musique, anglais, éducation physique)

Moisson-d'Arts

1 conseillère en rééducation (1 jour par semaine Moisson-d'Arts)

1 psycho-éducatrice (1/2 journée par semaine La Chanterelle)

90 préscolaire-primaire Répartis ainsi :

1 orthopédagogue (2 jours ½ par semaine pour l'ensemble du primaire et préscolaire des deux écoles) 4 employés de soutien (1 concierge, 2 secrétaires : une à 2 jours ½ par

11 au préscolaire 4 ans 15 au préscolaire 5 ans 14 en 1^{ère} semaine, l'autre à 1 journée, 2 TES) 2 éducatrices au service de garde

19 2^e-3^e 18 3^e-4^e 16 5^e-6^e 2 enseignantes en complément de tâches

La Chanterelle

Des intervenants pouvant contribuer à développer les quatre volets des services complémentaires (de soutien, d'aide à l'élève dans son cheminement, d'aide à la vie scolaire, de promotion et de prévention) sont accessibles par le biais de notre commission scolaire <u>pour répondre à des besoins plus spécifiques</u> (orthophoniste, intervenante en sexualité, etc.). Des partenaires de la santé du CSSS, du CHRGP, du CRDI, de l'Interaction (infirmières, hygiénistes dentaires, intervenants sociaux, etc..) agissent aussi en support à nos écoles, de même qu'un policier

deux classes à triples niveaux. 9 en 1^{ère}-2^e

7 en 4e-5e-6e

16 au primaire dans

intervenant en milieu scolaire.

Valeurs du projet éducatif

Nos écoles valorisent la coopération, le respect, le sentiment d'appartenance, la fierté, l'engagement de même que l'ouverture.

Programme et projets offets

Nous offrons le programme régulier à nos deux écoles.

- Nous accordons une place très importante à la lecture s'actualisant en 2014-2015 grâce :
 - o Au Programme Lire et faire lire pour les élèves du préscolaire,
 - O Aux périodes quotidiennes de lecture dans chaque classe
 - Aux projets de lecture dans chaque école (Camping Lis Donc à Moisson-d'Arts)
 Ces divers moyens contribuent à l'enrichissement de l'enseignement régulier.
- Le soutien aux élèves en difficulté est également une priorité d'où l'offre d'aide aux devoirs pouvant dans certains cas permettre à un jeune en grande difficulté d'en bénéficier plus d'une fois par semaine en plus de la récupération déjà offerte par son titulaire, s'il y a lieu.
- Des semaines ou mois thématiques étaient aussi soulignées dans notre approche école en santé:
 - Mois de la nutrition (dans les classes)
 - Ateliers de nutrition avec la nutritionniste Caroline Montminy, à l'école La Chanterelle
 - Lève-toi et bouge et Course Claudie Ouellet.
 - Regroupement des écoles pour le Grand Défi Pierre Lavoie (boucle Bas St-Laurent)
- Un partenariat important avec l'organisme Déjeuner pour Apprendre, dans le cadre de l'approche École en Santé nous a permis d'offrir régulièrement des collations santé à nos jeunes de l'école Moissond'Arts. Le projet Croque-Métro de l'école La Chanterelle a permis aux jeunes de faire des dégustations et de cuisiner tout en développant l'approche entrepreneuriale.
- Un partenariat important avec la SQ, dans le cadre du projet Unité sans violence, s'inscrivant dans le plan d'action pour prévenir et traiter la violence, à l'école Moisson-d'Arts.

AUTRES ACTIVITÉS IMPORTANTES DE L'ANNÉE

Moisson-d'Arts

- Poursuite de l'Unité sans violence à l'école Moisson-d'Arts, formations préparatoires
- Parascolaire : génies en herbe, zumba, multi-jeux, sport du midi
- Conférence de l'équipe Premier Tech Fonds de solidarité FTQ l'école Moisson-d'Arts, (GDPL)
- Sorties de fin d'année :
 Maître Corbeau pour les élèves du préscolaire 5 ans et du primaire à l'école Moisson-d'Arts
 Le site historique maritime à Pointe au Père, pour l'école La Chanterelle
 Au Loup Phoque pour les élèves de la maternelle 4 ans.

Implication de l'OPP:

• Campagnes de financement pour les aires de jeux, école Moisson- d'Arts

La Chanterelle

- Fête de Noël
- Implication de l'OPP : Soutien dans la planification des activités et recherche de personne ressource

Activités communes aux deux écoles

- Cabane à sucre :
 - Chez Diane et Sarto Boucher pour La Chanterelle et la cabane mobile de M. Léopold Robichaud à Moisson-d'Arts
- Sortie classe- neige à St-Mathieu
- Fêtes des mérites.
- Visite de l'exposition de livres par la Librairie J.A Boucher
- Centre Culturel en avril : classe de Diane Doyon et classe de Marie-Pier Potvin. Rassemblement Musical « Et si la musique nous donnait des ailes... »
- Spectacle de musique et cirque, à l'école Moisson-d'Arts

Participation de parents au projet éducatif de l'école

- Ateliers sur les vaches dans le cadre du volet « Agriculture » du projet éducatif avec Mmes Katy Madore et Amélie St-Jean, à Moisson-d'Arts et une employée de la coopérative agricole de l'Isle-Verte, à la demande de Mme Linda Angers pour les élèves de La Chanterelle
- Visite à la Fromagerie des Basques
- Visite de fermes à St-Paul-de-la-Croix

PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

En 2015-2016, nous poursuivrons des dossiers importants mis en chantier cette année et espérons être en mesure de suivre adéquatement les résultats dans le cadre de la convention de gestion de notre établissement.

Projet éducatif

- Assurer la mise en œuvre du projet éducatif 2012-2017.
- Déterminer les processus de suivi (ex.messages au calendrier, échantillonnage de parents pour sondages).
- Continuer de développer le volet agriculture pour les deux écoles.
- Définir les politiques de motivation dans les écoles.
- Continuer les réflexions sur l'application du code de vie.
- Poursuivre l'implantation du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école

La Chanterelle

Suivi du comité de maintien et analyse annuelle

1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au	1 à 10
	cours du mois de septembre (art. 47) ?	⊠ 11 à 25
		26 à 50
		51 à 100
		100 et plus
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	Oui Non
1.3	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil	☐ Oui 🖾 Non
	d'établissement (art. 45) ?	⊠ Oui □ Non
1.4	Des personnes ressources ? Y-a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?	Non
17	Tatheada publicaux remontres da concenta etablicaciment (art. 66).	
2.	RÈGLES DE RÉGIE INTERNE	
(L.1.F	P. articles 61, 69) Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	⊠ Oui □ Non
2.2		
	Complen de rencontres regulières avez-vous tenues cette année ?	6
2.3	3	
(L.I.F Proj	EDUCATIVE P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement	DE RÉUSSITE
(L.1.F	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)	+
(L.1.F Proje 3.1	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74).	t ⊠ Oui □ Noi
(L.I.F Proje 3.1	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74).	t ⊠ Oui □ Noi
(L.1.F Proje 3.1 3.2 3.3	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif.	t ⊠ Oui □ Noi
(L.I.F Proje 3.1 3.2 3.3 Plan	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. I de réussite	t
(L.I.F Proje 3.1 3.2 3.3 Plan 3.4	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. I de réussite L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	t
(L.1.F Proje 3.1 3.2 3.3	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. de réussite L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement.	t
(L.I.F Proj 3.1 3.2 3.3 Plan 3.4 3.5	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. de réussite L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1). Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83). Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la	t
(L.I.F Proj 3.1 3.2 3.3 Plan 3.4 3.5	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. I de réussite L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1). Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83). Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire	t
(L.I.F Proj 3.1 3.2 3.3 Plan 3.4 3.5	P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2) et éducatif L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. de réussite L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1). Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83). Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté :	t

1. ASSEMBLEE GENERALE ET SEANCES DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	⊠ Oui □ Non
4.2	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110).	⊠ Oui ☐ Non
4.3	Le conseil d'établissement a établi, sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	⊠ Oui □ Non

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiqu	uez par un (X) l'énoncé approprié.	
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	
	Projet d'enrichissement de l'anglais en 6 ^e année maintien 3 heures au total, 1 ½ base et 1 ½ enrichissement à Moisson-d'Arts et 2h (1 h ½ base et 1h enrichissement en 5 ^e -6 ^e) pour 2014-2015	⊠ Oui □ Non
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	⊠ Oui □ Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	⊠ Oui □ Non
5.4	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	☐ Oui ⊠ Non
5.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix du matériel didactique (art. 96.15).	⊠ Oui □ Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	⊠ Oui □ Non
5.7	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	⊠ Oui □ Non
5.8	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	⊠ Oui □ Non
5.9	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°).	⊠ Oui □ Non

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

5.2	P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4) Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou	No: DN-
	contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	⊠ Oui ☐ Non
	6.2.1 Précisez la nature des dons :	
	Campagnes de financement aires de jeux : dons de partenaires financiers e Spectacle de chansons de Mme Jocelyne Michaud et quelques élèves.	et subventions.
6.3	Le conseil d'établissement a vu à l'administration du budget alloué par la commission (art. 66).	⊠ Oui □ Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24) Juin.	⊠ Oui □ Non
	6.4.1 Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	⊠ Oui □ Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	⊠ Oui □ Non
	Inventaire des besoins auprès du personnel et du Conseil	
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	
0.0		
7. (L.1.1	AUTRES P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3)	apports en annexe
7. (L.1.1	AUTRES	apports en annexe
7. (L.l.) 7.1	AUTRES P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3) Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90,	
7. (L.l.) 7.1	AUTRES P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3) Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3). Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents	⊠ Oui □ Non
7.	AUTRES P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3) Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3). Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1). Le conseil d'établissement a permis la réalisation d'une formation en	☑ Oui ☐ Non
7. (<i>L.I.</i>) 7.1 7.2 7.3	AUTRES P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3) Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3). Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1). Le conseil d'établissement a permis la réalisation d'une formation en secourisme par la Croix Rouge, auprès de tous nos élèves. Le conseil d'établissement, mise sur la prévention et a révisé son Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (L.I.P. ART. 75.1) MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ	○ Oui
7. (<i>L.l.</i>) 7.1 7.2 7.3 7.4	AUTRES P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3) Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3). Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1). Le conseil d'établissement a permis la réalisation d'une formation en secourisme par la Croix Rouge, auprès de tous nos élèves. Le conseil d'établissement, mise sur la prévention et a révisé son Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (L.I.P. ART. 75.1)	Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non Oui Non